

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article217>

Spécificités des titres et diplômes professionnels de conducteur routier

- Espace enseignants - Réforme des permis de conduire - Spécificités des titres et diplômes professionnels -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juin 2013

CONDUITE ROUTIERE

RAPPEL :

Voici un texte concernant les particularités des épreuves de permis de conduire intégrant les titres professionnels et les diplômes de l'Éducation nationale.

Savoir :

- La deuxième manoeuvre est toujours proposée.
- L'examen doit aller à son terme sauf en cas de manquement à la sécurité des personnes et / ou des biens.

En outre, pour les diplômes de l'Éducation nationale :

- Les parcours sont préparés et validés par les enseignants de conduite routière et les experts des permis, les candidats ne sont pas tenus de préparer le circuit avant de partir sur route.
- Les épreuves EP2 des diplômes de CAP CLM et CRM, EP3 du D VUL, E32 du BAC PRO CTRM ne sont pas "décomposées" en sous parties, sous épreuves ou autre... Ce qui implique, que le candidat conserve le bénéfice d'une des deux épreuves réussie du permis (hors circulation ou circulation) seulement pour la durée de la session d'examen ; en clair, en cas de redoublement, il doit repasser l'intégralité de l'épreuve de permis correspondante au diplôme présenté.
- La session d'examen est calée sur l'année civile.